

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 OCTOBRE 2016

Nombre de délégués en exercice : 28 titulaires

Nombre de membres votants : 21

<b>Titulaires présents :</b>	<b>15</b>
<b>Titulaires représentés :</b>	
<b>Suppléants :</b>	<b>6</b>
<b>Procurations :</b>	<b>0</b>

L'an deux mille seize, jeudi 6 octobre 2016 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

### Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux de Cadours :	M. DULONG D.
CC des Coteaux du Girou :	Mrs CUJIVES D., GRANDJACQUOT D., VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	Mrs CAVAGNAC H., DUPUY D., MIQUEL D., NADALIN D., PAPILLAULT P., PETIT Pa., PETIT Ph.
CC de Save et Garonne :	Mrs ESPIE J-C., LAGORCE P.
CC Val'Aïgo :	Mme NARDUCCI I., M. LAVIGNOLLE V.

### Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D. par ANJARD N. (suppléant) ; Mrs ROUMAGNAC L. par GENEVE J-L (suppléant).
CC du Frontonnais :	Mrs VASSAL J-P par AUSSEL E. (suppléant) ; M. GALLINARO A. par Mme TIRMAN S. (suppléante).
CC de Save et Garonne :	Mme AYGAT C. par M. OUSTRI C. (suppléant) ; Mrs BOISSIERES J. par SANCHEZ P. (suppléant).

### Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux de Cadours :	M. CLUZET A.
CC des Coteaux du Girou :	M. DUTKO H.,
CC de Save et Garonne :	Mrs AUZEMERY B., JANER G.
CC Val'Aïgo :	Mrs OGET E., REBEIX N., SALIERES J-L.

## Délibération n ° 2016 /14

### Objet :            **Modification de la composition de la Commission Urbanisme**

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Jean-Louis MOIGN ne fait plus partie de la Communauté de commune Save et Garonne, et de fait, ne fait plus partie à la fois du Comité syndical et de la Commission Urbanisme du SCOT du Nord Toulousain.

Il explique à l'Assemblée qu'une présence minimum de 5 élus est requise pour réunir la Commission Urbanisme. Dans la pratique, il apparait que cette exigence soit une difficulté à laquelle les membres de la Commission sont souvent confrontés. En outre, la Commission ayant fait le choix de se réunir également s'agissant des avis portant sur les modifications et révisions allégées, elle sera amenée à se réunir plus fréquemment.

Aussi, afin de parer à ces nouvelles exigences et de faciliter une nouvelle organisation, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner de nouveaux membres à la Commission Urbanisme pour permettre un roulement.

A cette fin, un appel à candidature s'est opéré au préalable au sein des Communautés de communes et ont été désignés les candidats suivants :

- Madame NARDUCCI Isabelle pour la Communauté de communes Val'Aïgo
- Monsieur GENEVE Jean-Louis pour la Communauté de communes des Coteaux du Girou
- Monsieur PAPILLAUT Patrick pour la Communauté de communes du Frontonnais

Monsieur LAGORCE, de la Communauté de communes Save et Garonne, informe l'Assemblée que sera proposée prochainement en conseil communautaire la désignation d'un ou deux délégués.

Monsieur le Président propose que la composition de la Commission Urbanisme, dont le Président et son Adjoint restent respectivement Edmond VINTILLAS et Hugo CAVAGNAC, soit modifiée comme suit :

Communauté de communes des Coteaux de Cadours	CLUZET	Alain
	DULONG	Denis
Communauté de communes des Coteaux du Girou	VINTILLAS	Edmond
	GENEVE	Jean-Louis
	PARACHE	Gérard
Communauté de communes du Frontonnais	CAVAGNAC	Hugo
	NADALIN	Daniel
	PAPILLAULT	Patrick
Communauté de communes Save et Garonne	AUZEMERY	Bertrand
	LAGORCE	Patrice
Communauté de communes Val'Aïgo	SALIERES	Jean-Luc
	LAVIGNOLLE	Vincent
	NARDUCCI	Isabelle

Sur le rapport de Monsieur le Président,

**Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article unique :** **DE MODIFIER** la composition de la Commission Urbanisme tel que proposé ci-dessus.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
et ont signés au registre les membres présents.**

**Pour copie conforme,**

Date de la convocation : 29/09/2016  
Date d'affichage : 29/09/2016  
Certifié exécutoire le :  
Affichée le :

Philippe PETIT,  
Président

